



Groupe des ONG pour la Convention
relative aux droits de l'enfant

1, rue de Varembe
1202 Genève - Suisse

Tel: +41 22 740 47 30

Fax: +41 22 740 46 83

secretariat@childrightsnet.org

www.childrightsnet.org



**MON GUIDE POUR FAIRE
UN RAPPORT SUR LA CIDE**

Un guide pour les enfants et les adolescents qui veulent expliquer
au Comité des Nations Unies comment la Convention internationale
relative aux droits de l'enfant est respectée dans leur pays



ngo group for the crc





MON GUIDE POUR FAIRE UN RAPPORT SUR LA CIDE – Un guide pour les enfants et les adolescents qui veulent dire au Comité des Nations Unies comment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant est respectée dans leur pays

Pour recevoir des exemplaires de cette publication et pour plus d'informations:

Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant

1, rue de Varembe
1202 Genève - Suisse

Tel: +41 22 740 47 30

Fax: +41 22 740 46 83

secretariat@childrightsnet.org

www.childrightsnet.org

Auteur: Sam Dimmock
(Children's Rights Alliance for England, CRAE)

Supervision du projet: Lisa Myers
(Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant)

Édition: Lisa Myers & Séverine Jacomy-Vité

Conception, mise en page et illustrations: Olga Fabrizio & Adrienne Barman

Traduction: Laurence Cuny



Cette publication peut être utilisée en complément de la publication:

AVEC LES ENFANTS POUR LES ENFANTS. Guide pour les organisations non gouvernementales qui accompagnent des enfants et des adolescents dans la préparation de rapports sur la CIDE, Groupe des ONG, 2011.

© 2011 Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant.
Tous droits réservés. Le contenu de cette publication peut être librement cité ou reproduit sous réserve d'indication de la source. Les demandes d'autorisation pour traduire la publication ou la reproduire entièrement doivent être adressées au Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant.



CE GUIDE DE POCHE APPARTIENT À:

Prénom:

Nom de famille:

Adresse:

Adresse email (si tu en as une):

Blog ou site internet (si tu en as un):

DATE DE LA SESSION DU COMITÉ:

MES MEILLEURS SOUVENIRS:



LES RÉSULTATS LES PLUS IMPORTANTS:



MES NOTES ET DESSINS:





CE GUIDE DE POCHE CONTIENT

Merci à tous!	12
Le mot de la Présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies	13
LES BASES	14
Qu'est-ce que la Convention relative aux droits de l'enfant?	14
Qu'est-ce que le Comité des droits de l'enfant?	19
Que signifie faire un rapport?	20
Qui peut envoyer un rapport au Comité des droits de l'enfant?	20
Le «cercle magique» des rapports	21
Pourquoi les enfants devraient-ils envoyer des rapports au Comité?	21
INFORMER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT.	
COMMENT FAIRE?	26
Connaître la date de l'examen	26
Préparer la participation au cercle des rapports du Comité	26
Impliquer d'autres enfants	28
MENER L'ENQUÊTE PAS À PAS	31
Étape 1: Quel type de rapport ton groupe veut-il envoyer au Comité?	31
Étape 2: À qui ton groupe veut-il parler?	32
Étape 3: Comment savoir ce que les enfants pensent?	33
Étape 4: Faites votre recherche	37
Étape 5: Analysez les résultats	38
Étape 6: Écrivez votre rapport	38
Étape 7: Que faire du rapport quand il est fini?	42
Quelques bons exemples	43



RENCONTRER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT	45
Délégations d'enfants	45
Aller à Genève	48
Que se passe-t-il quand on rencontre le Comité?	50
Que se passe-t-il dans le groupe de travail pré-session?	50
Que se passe-t-il pendant la réunion des enfants?	51
Est-ce que le Comité parlera ma langue?	53
Est-ce que je devrais également assister à la session du Comité avec mon gouvernement?	53
UNE VISITE DE RAPPORTEUR	54
Qu'est-ce qu'un Rapporteur?	54
Planifier une visite de Rapporteur	56
Réfléchis au meilleur moment pour inviter le Rapporteur dans ton pays	57
LES OBSERVATIONS FINALES	58
Qui reçoit les observations finales?	58
Est-ce qu'il faut les envoyer?	58
SUIVI	61
QUELQUES CONSEILS UTILES	62
SITES UTILES	64
ANNEXES	65
Annexe 1: Résumé de la Convention relative aux droits de l'enfant	66
Annexe 2: Le cercle de rapports au Comité des droits de l'enfant	68
Annexe 3: Exemples d'enquêtes sur les droits de l'enfant	70



MERCI À TOUS!

Merci!

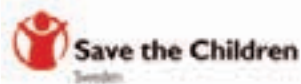
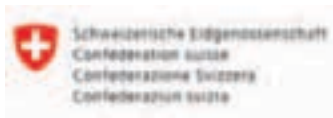


Ce guide a été préparé avec l'aide d'adultes et d'enfants engagés dans l'application des droits de l'enfant dans leur pays et venant du Bangladesh, de Hong Kong, du Kenya, du Pays de Galles, du Pérou et de la République de Moldavie.

Enfants et adolescents: Cheney Cheng (Kids' Dream - Hong Kong), Daniela Gancear (Child Rights Information Centre - Moldavie), Laila Garcia (MNNATSOP - Pérou), Orlando Marcelo (MNNATSOP - Pérou), Roseline Olang (Kenya Alliance for the Advancement of Children - Kenya), Rakibul Hassan Raku (Child Brigade - Bangladesh) et Ben Sawyer (Funky Dragon - Pays de Galles).

Adultes: Darren Bird (Funky Dragon), Shamsul Alam Bokul et Mahmudur Rahman (Bureau pour le Bangladesh de Save the Children Suède-Danemark), Enrique Jaramillo Garcia (MNNATSOP), Cezar Gavriluc (Child Rights Information Centre), Jane Mbugua (Kenya Alliance for the Advancement of Children), Angels Simon et Gina Solari (Bureau de Save the Children Suède pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et Billy Wong (Hong Kong Committee on Children's Rights).

Le Groupe des ONG pour la CIDE tient à remercier les membres et le Secrétariat du Comité des droits de l'enfant pour leurs conseils et commentaires. Merci également à Ton That Tuan, Raša Sekulović et Silje Vold de Plan International et Nicolette Moodie de l'UNICEF, ainsi qu'aux personnes qui nous ont donné l'argent pour publier ce guide:



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT DES NATIONS UNIES



Le Comité des droits de l'enfant accorde une grande importance au fait que des enfants participent à la préparation de rapports sur la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

La disponibilité d'informations provenant de différentes sources est cruciale. A ce titre, les groupes ou organisations d'enfants font clairement partie des organismes compétents desquels le Comité souhaite recevoir un avis spécialisé. Le Comité encourage l'UNICEF et les ONG à aider les organisations d'enfants dans ce processus et dans son suivi.

Le Comité est très heureux que ce Guide soit publié si rapidement après l'adoption de son Observation générale N°12 (2009) sur «Le droit de l'enfant d'être entendu». Ce texte officiel encourage les Etats à consulter activement les enfants et à créer des espaces de participation et de représentation significatifs. Ce Guide est un excellent exemple de la manière de le faire.

Nous espérons que ce Guide aidera les enfants et les adolescents à participer à toutes les étapes du processus de préparation de rapports. Leurs vues sont essentielles pour garantir que l'application de la Convention soit directement surveillée par les personnes les plus concernées – les enfants eux-mêmes.

Mme Yanghee Lee
Présidente

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies



LES BASES

Ce guide est destiné aux organisations d'enfants et aux enfants qui veulent agir sur les droits de l'enfant. Il apporte toute l'information nécessaire pour se lancer. Mais avant de commencer, assurons-nous d'abord que tout le monde connaît les bases:

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT?

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant – connue sous l'abréviation CIDE – est un traité international de droits de l'Homme qui existe depuis 1989 et établit une liste des droits de tous les garçons et les filles âgés de moins de dix huit ans. Elle oblige les gouvernements à expliquer ce qu'ils vont faire pour garantir que les enfants profitent de ces droits.

La CIDE donne des détails sur les droits des enfants qui vivent dans des circonstances très difficiles comme les enfants qui ont des problèmes avec la police ou sont en prison, les enfants réfugiés, les enfants qui travaillent ou vivent dans la rue ou les enfants qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents.

Deux protocoles facultatifs complètent la CIDE: un protocole sur la situation spéciale des enfants dans les conflits armés (PF Conflits armés) et un autre sur les enfants qui sont vendus ou abusés sexuellement à travers la prostitution ou la pornographie (PF Vente d'enfants). Il y a également un nouveau protocole facultatif pour permettre aux enfants de déposer une plainte sur leur situation. Il est important de vérifier si ton pays a ratifié ces protocoles et si, par conséquent, ton gouvernement doit envoyer des rapports sur leur application au Comité des droits de l'enfant.

Il y a quatre principes fondamentaux:

- Le droit à la vie et à la survie, qui signifie que les États doivent éviter que les enfants meurent, de faim par exemple, ou qu'ils



soient tués par quelqu'un, et doivent faire tout ce qui est possible pour que les enfants grandissent sainement et heureux.

- Le droit de ne pas **être discriminé** en raison de la race, du sexe, de l'âge, des parents ou pour toute autre raison.
- Le fait que les décisions des adultes doivent être prises en fonction de **l'intérêt supérieur de l'enfant** - plutôt que dans l'intérêt des adultes par exemple.
- Le droit de l'enfant **d'être entendu** et d'exprimer ses opinions et que celles-ci soient prises en compte.

Parmi les autres droits de l'enfant, on trouve entre autres:

- Le droit d'avoir un nom et une nationalité
- Le droit d'être protégé contre toute forme de violence
- Le droit à une éducation qui permet de se développer en tant qu'individu.
- ...

Fais une liste des autres droits qui te semblent les plus importants:



Vérifie dans l'annexe 1 si ces droits sont couverts par la CIDE!



QUELQUES MOTS À CONNAÎTRE

APPLICATION: Mise en pratique.

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

(LE COMITÉ): Un groupe de 18 experts internationaux des droits de l'enfant qui vérifie la protection et le respect des droits de l'Homme des enfants par les gouvernements.

CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (LA CONVENTION ou CIDE):

C'est un traité international des droits de l'Homme pour tous les enfants âgés de moins de 18 ans. Elle accorde aux enfants des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques qui incluent le droit d'exprimer ses opinions et que celles-ci soient prises en compte.

DÉFENSEUR DES ENFANTS

(ou MÉDIATEUR): C'est une personne indépendante dont le travail consiste à promouvoir les opinions des enfants et à protéger leurs droits. Ils sont établis par la loi et ont des pouvoirs juridiques. Tu rencontreras parfois le mot Ombudsman dans les textes en anglais. C'est le nom que l'on donne à cette personne dans les pays nordiques, et en anglais.

ÉTAT PARTIE: Un État partie est un pays dont le gouvernement a ratifié un traité comme la Convention relative aux droits de l'enfant.

GROUPE DES ONG POUR LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (ou GROUPE DES ONG):

L'organisation qui aide les ONG et les enfants à préparer les rapports. Son travail consiste à donner toute l'information nécessaire pour expliquer avec succès la situation des droits de l'enfant aux Nations Unies (par exemple ce guide!). Consulte le site pour plus d'information: <http://www.childrightsnet.org>

INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT: Cela signifie que toute personne doit toujours penser à l'effet qu'une décision aura sur un enfant, et si cette décision est vraiment la meilleure chose pour cet enfant, en prenant tous les droits de la CIDE en compte.

NATIONS UNIES (ou ONU): L'ONU a été établie en 1945 pour maintenir la paix et la sécurité internationales et développer des relations amicales entre les Nations, pour aider à résoudre les problèmes internationaux, promouvoir le respect des droits de l'Homme et encourager les pays à travailler ensemble.

OBSERVATIONS FINALES:

Recommandations du Comité des droits de l'enfant aux gouvernements qu'il a examinés.



ONG: Une ONG est une organisation non gouvernementale comme une organisation caritative ou autre qui ne fait pas partie du gouvernement.

PRÉ-SESSION: La pré-session est une période d'une semaine pendant laquelle le Comité des droits de l'enfant parle aux ONG et aux enfants sur la situation des droits de l'enfant dans un pays. Il y a 3 pré-sessions par an.

PROTOCOLE FACULTATIF: Un nouveau traité ajouté à la Convention, que les gouvernements peuvent décider d'adopter ou pas. La Convention relative aux droits de l'enfant a plusieurs protocoles facultatifs – un sur les enfants touchés par les conflits armés, un sur la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie, et un nouveau protocole sur comment présenter des plaintes au Comité.

RAPPORTEUR: Un rapporteur est un représentant de l'ONU dont le travail consiste à diriger une enquête. Le Comité des droits de l'enfant désigne des rapporteurs parmi ses membres pour diriger l'examen du gouvernement.

RATIFICATION: Lorsqu'un pays accepte de se conformer à un traité international comme la Convention relative aux droits de l'enfant.

RÉSERVE: Quand un gouvernement veut signer un traité international mais il n'est pas d'accord avec un des articles il peut faire une réserve. Ainsi, il ne doit pas suivre cet article. Une réserve ne peut pas aller contre le but du traité.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT:

Comme les membres du Comité des droits de l'enfant viennent à Genève uniquement pour la session, ce sont les personnes qui travaillent au Secrétariat qui organisent le travail du Comité, prévoient le calendrier des examens, et préparent les recommandations.

SESSION: La session est une période de 3 semaines pendant laquelle le Comité des droits de l'enfant parle au gouvernement sur l'état des droits de l'enfant dans le pays. Il y a trois sessions par an.

SUIVI: Observer l'évolution de quelque chose pour vérifier si elle réussit ou si elle est faite correctement.

TRAITÉ INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME:

Un accord entre plusieurs pays sur les droits des personnes. Les droits de l'Homme sont des choses essentielles dont chaque être humain devrait disposer – ce qui n'est pas toujours le cas dans la réalité – comme le droit d'être libre, le droit de dire ce que l'on pense ou le droit de ne pas être torturé.



Si lire ou écrire sur les droits de l'enfant t'ennuie, tu peux regarder des vidéos sur les droits de l'enfant sur Internet et en discuter avec d'autres enfants ou adultes

Des dessins animés pour les droits de l'enfant est une initiative de communication par l'image de l'UNICEF qui a développé plus de 80 vidéos de moins d'une minute basées sur les articles de la CIDE: http://www.unicef.org/videoaudio/video_top_cartoons.html



QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT?



Le Comité des droits de l'enfant est un groupe de 18 personnes qui connaissent beaucoup de choses sur les enfants et qui ont été choisies à travers le monde. Quand un gouvernement donne son accord (ratifie) la CIDE, il devient un «État partie» et les membres du Comité vérifient qu'il fait tout ce qu'il peut pour appliquer la CIDE.

Chaque gouvernement doit envoyer au Comité un premier rapport 2 ans après la ratification de la CIDE et ensuite tous les 5 ans.

Le Comité se réunit 3 fois par an pour examiner la situation dans les pays.

Le Comité ne peut pas forcer un pays à faire quelque chose, mais il peut fortement le conseiller ou le critiquer et le dire à tout le monde.



QUE SIGNIFIE FAIRE UN RAPPORT?

Le Comité vérifie ce que les pays font en examinant des rapports sur les droits de l'enfant. C'est une sorte de «cercle magique des rapports» parce que le mouvement est continu: chaque pays rédige un rapport, il l'envoie ensuite au Comité qui l'examine en même temps que l'information reçue d'autres personnes, pose des questions, et donne ses conclusions et recommandations au gouvernement du pays, qui rentre à la maison pour améliorer la situation. Quelques années après, il fait un nouveau rapport, et le cercle recommence.

Le Comité des droits de l'enfant encourage la participation des enfants, si possible, à chaque étape, et même dans les rapports préparés par les gouvernements.

Le «cercle magique des rapports» est également une occasion pour informer les personnes et faire naître leur intérêt sur la situation des enfants dans ton pays. Les enfants peuvent rendre l'exercice plus intéressant, par exemple en parlant aux personnes importantes dans le pays (personnalités politiques, vedettes, journalistes, etc.).

QUI PEUT ENVOYER UN RAPPORT AU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT?



Des personnes et des groupes différents peuvent envoyer un rapport au Comité des droits de l'enfant avant qu'il rencontre le gouvernement.

Habituellement, les ONG, l'UNICEF et le défenseur des enfants du pays concerné envoient des rapports pour expliquer comment ils pensent que le gouvernement protège et respecte les droits de l'enfant. D'autres agences des Nations Unies, des ONG qui travaillent dans plusieurs pays et même des individus qui connaissent bien la situation peuvent aussi envoyer des rapports.

En ce qui concerne les enfants, la plupart de ceux qui envoient des rapports ont été aidés par une ONG dans leur pays. Le Groupe des ONG peut te dire quelle organisation aide les enfants dans ton pays.



LE «CERCLE MAGIQUE» DES RAPPORTS

Après avoir reçu des informations sur la situation des enfants dans un pays, le Comité se réunit à Genève (en Suisse) pour écouter les personnes qui ont écrit les rapports et rencontrer les gouvernements.

Trois ou six mois avant la réunion du Comité avec le gouvernement pour discuter de ce qu'il fait pour les droits de l'enfant, le Comité tient une pré-session à Genève. C'est une réunion privée au cours de laquelle le Comité parle avec les ONG, l'UNICEF et des enfants sur la manière dont le gouvernement met les droits de l'enfant en pratique, et ce qui doit être fait pour améliorer la situation des enfants. Le Comité peut également organiser une réunion séparée avec les enfants pour les écouter directement et en privé.

Une fois qu'il a rencontré les ONG, l'UNICEF et les enfants, le Comité envoie au gouvernement une liste des points sur lesquels il souhaite recevoir plus d'informations. On l'appelle la liste de questions. Le gouvernement doit répondre par écrit. On appelle sa réponse les réponses écrites.

Une fois que le gouvernement a envoyé ses réponses écrites, ses représentants vont à Genève pour un examen formel par le Comité. C'est une réunion publique, ce qui signifie que tout le monde peut y assister, y compris les ONG et les enfants. Lors de cette réunion, le Comité pose au gouvernement des questions sur la situation des droits de l'enfant.

Quelques semaines ou quelques jours après la réunion avec le gouvernement, le Comité publie ses recommandations qu'on appelle observations finales. Il indique ce que le gouvernement a bien fait, là où le gouvernement n'a pas fait assez pour protéger les droits de l'enfant et ce qu'il doit faire pour améliorer la situation.

POURQUOI LES ENFANTS DEVRAIENT-ILS ENVOYER DES RAPPORTS AU COMITÉ?

Le Comité reçoit beaucoup de rapports de la part des adultes - des gouvernements, des ONG et de l'UNICEF. Il est donc important qu'il entende également ce que les enfants ont à dire sur leurs droits. Participer au travail du Comité est l'occasion de dire au monde entier comment le gouvernement protège tes droits. Tu aideras le Comité à comprendre ce que veut dire être un enfant dans ton pays.



Comme tu le vois, il y a beaucoup de choses que les enfants peuvent faire pendant le «cercle magique» des rapports sur la CIDE:



Recueillir des informations sur les droits de l'enfant et sur la manière dont le gouvernement protège ces droits



Envoyer des rapports sur les droits de l'enfant au Comité des droits de l'enfant



Rencontrer le Comité pour parler des droits de l'enfant



Vérifier la liste des questions envoyées par le Comité au gouvernement après la pré-session, et réagir aux réponses écrites du gouvernement en cas de désaccord



Assister à l'examen du gouvernement par le Comité



Lire et utiliser les observations finales du Comité sur ce que le gouvernement doit faire de plus et de mieux pour protéger les droits de l'enfant



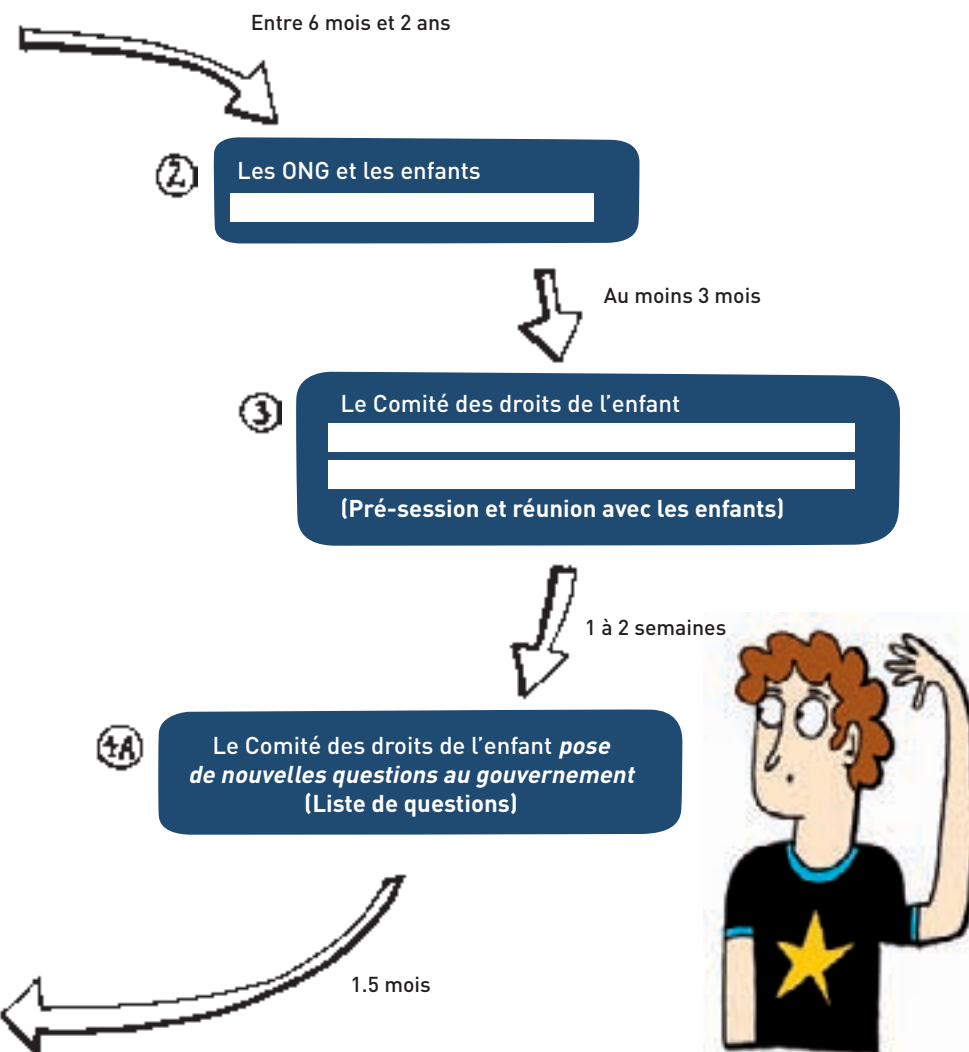
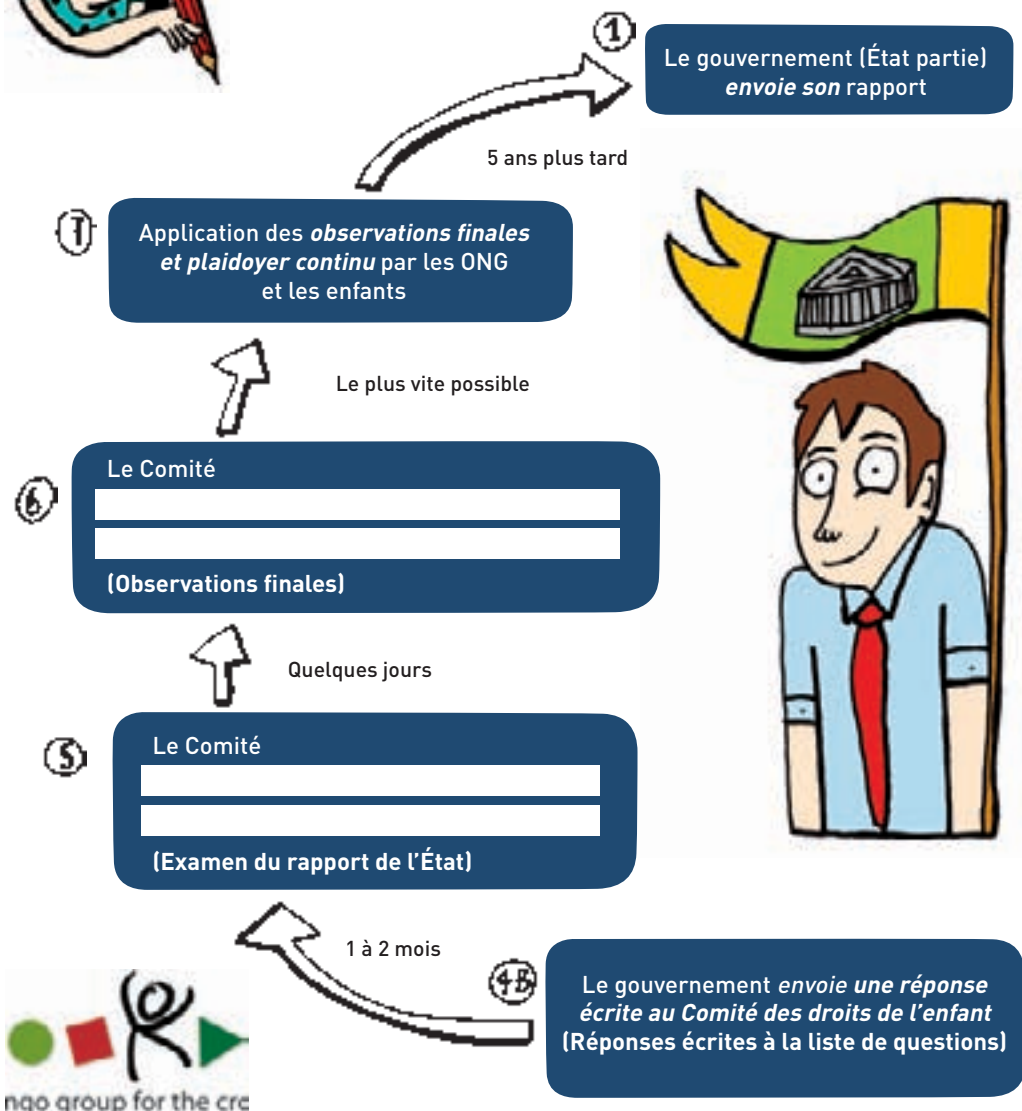
Surveiller comment le gouvernement applique les recommandations du Comité





As-tu bien compris le «cercle magique» des rapports?
Complète les cases vides du graphique suivant et vérifie dans l'annexe 2 si tes réponses sont justes:

LE CERCLE DES RAPPORTS DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT





INFORMER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT. COMMENT FAIRE?

Si tu ne connais pas d'organisations qui travaillent sur les droits de l'enfant et qui pourraient t'aider, contacte le Groupe des ONG par téléphone ou par email. Nous t'indiquerons les organisations de ton pays qui soutiennent les enfants qui veulent informer le Comité des droits de l'enfant: Le Groupe des ONG pour la CIDE: secretariat@childrightsnet.org ou 0041 22 740 47 30
Voir également: <http://www.childrightsnet.org>

CONNAÎTRE LA DATE DE L'EXAMEN

Pour savoir quand ton pays sera examiné par le Comité des droits de l'enfant consulte le site officiel du Comité <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/index.htm> ou demande au Groupe des ONG. Les dates d'examen par le Comité peuvent changer. Il vaut donc mieux vérifier régulièrement et te tenir informé.

PRÉPARER LA PARTICIPATION AU CERCLE DES RAPPORTS DU COMITÉ



Tu dois planifier ce que toi et ton groupe allez faire et quand vous allez le faire. Voici quelques éléments auxquels il faut penser:

- ▶ Comment allez-vous décider de quels droits de l'enfant vous allez parler au Comité?
- ▶ Quel type d'information voulez-vous envoyer au Comité des droits de l'enfant? (p.ex. statistiques, graphiques, témoignages, examen de la politique de l'État)
- ▶ Comment allez-vous recueillir l'information?
- ▶ Comment allez-vous recueillir la contribution des enfants?



- ▶ Y a-t-il des groupes spéciaux d'enfants qui doivent être impliqués? (enfants ayant un handicap, enfants qui travaillent, enfants sous tutelle, etc.)
- ▶ Quelles autres organisations faut-il impliquer pour être plus efficace? (représentants du gouvernement, députés, ONG, écoles ou journalistes)
- ▶ De quelle aide aurez-vous besoin? (formation, information, traduction, organisation des réunions, financement des voyages, etc.)
- ▶ Qu'est-ce que vous pouvez faire dans votre pays pour que les personnes connaissent les droits de l'enfant et le cercle des rapports?
- ▶ De combien d'argent et de ressources aurez-vous besoin pour votre travail?
- ▶ À qui pouvez-vous demander de l'argent et des ressources?
- ▶ Allez-vous envoyer une délégation (un groupe d'enfants) à Genève pour rencontrer le Comité?
- ▶ Quand faut-il envoyer le rapport au Comité?
- ▶ À quel niveau penses-tu que tu vas pouvoir t'impliquer? Et les autres personnes du groupe?
- ▶ Combien de temps cela va-t-il te prendre? Et aux autres personnes impliquées?
- ▶ Comment toi et ton groupe allez-vous concilier cet engagement et les autres obligations (école, vacances, travail, sport, etc.)?

Truc: la préparation d'un rapport est longue et il y a beaucoup de choses à faire. N'essaie pas de tout faire en même temps! Il vaut mieux travailler étape par étape.





IMPLIQUER D'AUTRES ENFANTS

Qui devrait être impliqué?

Avec ton groupe essaie d'impliquer un maximum d'enfants pour que le Comité entende les opinions d'enfants d'âges et de contextes différents.

C'est important de parler à des enfants vivant dans des conditions difficiles pour qu'ils puissent expliquer leur vie au Comité. Avec ton groupe, pense à inclure des enfants qui sont dans des institutions (orphelinats, foyers), des enfants réfugiés, des enfants roms ou appartenant à la communauté des gens du voyage, des enfants en prison, des enfants ayant un handicap, des enfants des rues, des enfants qui travaillent ou des enfants indigènes.



Truc: Pense aux groupes d'enfants qui ne peuvent généralement pas profiter de leurs droits et demande de l'aide pour savoir comment les contacter et travailler avec eux.

Comment garantir que tous les enfants puissent participer?

Une bonne façon est d'informer les enfants sur leurs droits et sur le cercle des rapports. Cette information peut être distribuée dans les écoles, les ONG, les organisations d'enfants, les foyers pour enfants, les hôpitaux, les clubs de jeunes et les conseils locaux. L'information peut aussi être mise en ligne sur une page web ou un blog, sur Facebook ou autre.



Les enfants qui ont participé au cercle des rapports nous ont dit que ce n'était pas facile parce qu'il y a l'école, les responsabilités familiales et professionnelles. D'autres ont eu du mal à participer à cause de leur jeune âge, d'un handicap, ou parce qu'ils sont sans abri ou en prison. Avec ton groupe, essaie de proposer des activités adaptées à chaque type d'enfants afin qu'ils puissent participer, **quels qu'ils soient et quel que soit le temps qu'ils pourront y consacrer.**

Comment vas-tu encourager la participation dans ton quartier ou ton pays?





ÉTUDE DE CAS: Garantir que les enfants handicapés soient entendus, Angleterre

Des enfants de tous horizons, y compris des enfants handicapés, ont dès le début participé à la direction du projet «Préparez-vous pour Genève». Nous avons posé aux enfants handicapés les mêmes questions qu'aux autres enfants. Nous leur avons également posé des questions supplémentaires parce que nous pensions qu'il y avait plus de risques que leurs droits soient ignorés. Par exemple: le droit d'être entendu, le droit à l'éducation, et le droit de jouer.

Les experts nous ont aidés à concevoir des images pour que les enfants muets nous montrent leurs réponses aux différentes questions. Nous avons eu recours à un interprète de la langue des signes dans nos entretiens. Le Comité a vraiment écouté ce que les enfants handicapés avaient à dire. Il a fait de bonnes recommandations sur ce qu'il fallait faire.

Children's Rights Alliance for England



MENER L'ENQUÊTE PAS À PAS

ÉTAPE 1: QUEL TYPE DE RAPPORT TON GROUPE VEUT-IL ENVOYER AU COMITÉ?

Les enfants qui ont envoyé des rapports au Comité ont suivi des approches très différentes. Certains rapports présentent l'état général des droits de l'enfant dans un pays. D'autres rapports se concentrent sur un groupe spécifique d'enfants ou sur le respect des droits de l'enfant dans certains lieux comme les écoles ou les foyers pour enfants.

Essaie de décrire ici le type de rapport que ton groupe veut préparer. Cela t'aidera à l'expliquer aux autres enfants et aux adultes qui pourront peut-être t'aider:



Truc: Si des adultes aident ton groupe, ils devraient consulter l'excellent guide de l'organisation Save the Children: «Petit guide à l'usage de ceux qui veulent impliquer des enfants dans un projet de recherche» www.savethechildren.net/alliance_fr/resources/Toolkit_Research_French.pdf





ÉTAPE 2: À QUI TON GROUPE VEUT-IL PARLER?

Est-ce que ton groupe veut parler au plus grand nombre d'enfants ou seulement à des groupes d'enfants dont les droits sont souvent violés? Uniquement à un groupe d'âge spécifique ou à un certain niveau scolaire? Seulement aux enfants d'une région?

Fais une liste de vos 5 cibles prioritaires:

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Dans tous les cas, il sera probablement difficile de parler à tous les enfants qui font partie du ou des groupe(s) cible(s). Il faut essayer d'avoir un «échantillon représentatif». Par exemple, si dans un groupe donné, il y a autant de filles que de garçons, il faudra vous assurer que vous parlez à peu près au même nombre de filles que de garçons (et pareil pour l'âge, la région d'origine, l'origine ethnique ou sociale, etc.).

Pour aborder des situations très difficiles, vous pouvez d'abord chercher les informations existantes (des plaintes déjà déposées par des enfants, des rapports existants d'ONG, les informations recueillies par les lignes téléphoniques d'aide aux enfants, etc.) et en discuter avec votre groupe de chercheurs. Cela vaut peut être mieux que d'essayer de recueillir de nouvelles informations auprès d'enfants qui ont été victimes de violence sexuelle, ou qui vivent dans des situations où ils pourraient encore être



blessés, par exemple en prison. Ceci étant dit, les enquêtes menées par les enfants permettent parfois de découvrir des faits ou des perceptions que la recherche menée par des adultes n'a pas révélé. Il ne faut donc pas éviter les sujets difficiles, mais être très attentifs à la planification et demander l'aide d'adultes qui savent comment faire.

La publication du Groupe des ONG «Avec les enfants pour les enfants - Guide pour les organisations non gouvernementales qui accompagnent des enfants et des adolescents dans la préparation de rapports sur la CIDE» contient un modèle d'évaluation des risques que les adultes devraient utiliser.

ÉTAPE 3: COMMENT SAVOIR CE QUE LES ENFANTS PENSENT?





Il existe différentes manières. Avec ton groupe vous pouvez:

- Organiser des **journées de discussion** pendant lesquelles les enfants parlent des questions qui les touchent.
- Demander **une formation pour acquérir les compétences et les connaissances** nécessaires pour organiser des activités si vous pensez que vous en avez besoin.
- **Faire des enquêtes** pour recueillir les opinions des enfants dans l'ensemble du pays, particulièrement si l'accès à Internet est facile («enquête en ligne»).
- Faire **des entretiens avec des petits groupes** d'enfants pour parler en détail de leurs droits et de ce qu'il faut faire pour les protéger.
- Faire **des entretiens individuels** pour les cas délicats (par exemple des enfants qui ont été abusés, des enfants en prison, des enfants avec des difficultés mentales), surtout si des questions difficiles sont abordées.
- Lancer un **appel national**, demandant aux enfants d'envoyer des exemples du respect ou non de leurs droits.
- Consulter les **recherches qui ont déjà été effectuées**. Elles seront peut être utiles pour le rapport au Comité.
- Impliquer **ton école, ton institution, ou ton club de sport** dans l'organisation des activités, pour accéder à des enfants que tu ne connais pas.

Toi et ton groupe pouvez faire toutes ces choses ou certaines d'entre elles. Vous pouvez aussi avoir d'autres idées sur ce qui marchera le mieux pour les enfants de votre pays!

Fais une liste des autres idées d'activités adaptées aux enfants de ton pays:

-
-
-



-
-
-
-
-

Quelle que soit la méthode utilisée pour recueillir l'opinion des enfants sur leurs droits, il faut penser à certaines choses:

Décider des questions à poser et comment les poser

La méthode choisie dépendra des enfants à qui ton groupe veut parler et de combien de temps et d'argent vous disposez pour faire votre recherche. Assurez-vous que votre méthode vous aide à explorer les droits et la façon dont ils sont respectés ou non et à donner la priorité aux questions les plus importantes.

C'est bien d'utiliser une question qui est en accord avec la méthode que vous avez choisie. Les questions «fermées» (oui/non), les questions «à choix multiple» (comme dans un quiz) ou l'attribution de notes (1 à 5, ou de «très important» à «pas du tout important») sont faciles à utiliser. Il ne faut pas longtemps pour y répondre et elles fournissent des réponses qui sont faciles à compter, mais elles ne donnent pas les détails dont vous aurez peut être besoin. Il faut plus de temps pour répondre oralement ou par écrit aux questions «ouvertes» (qui permettent de donner une réponse autre que oui ou non). Vous aurez plus de travail par la suite, mais les questions ouvertes peuvent être très utiles. Par exemple, dans un entretien individuel elles peuvent permettre de vraiment comprendre ce que la personne veut dire. En règle générale, les chercheurs utilisent une combinaison de questions ouvertes et fermées:



TYPE DE QUESTION	EXEMPLE	VEUX-TU POSER CE TYPE DE QUESTION? OUI/NON/POURQUOI
Question fermée (enquête)	As-tu déjà entendu parler des droits de l'enfant? Oui/Non	
Question à choix multiple/Note (enquête)	<i>La nourriture de ton école est-elle saine?</i> <i>Sur une échelle de 1 à 5 (1 = très malsaine et 5 = très saine)</i>	
Question ouverte (enquête)	<i>Comment penses-tu que la police traite les enfants?</i> <i>Tu devrais obtenir une opinion et si possible quelques exemples</i>	
Question ouverte précise (entretien)	<i>Comment les enfants de ton école participent-ils aux prises de décision?</i>	
Question ouverte large (entretien)	<i>Dans quelle mesure tes droits sont-ils respectés?</i> <i>Tu devrais obtenir des informations sur des expériences personnelles</i>	
Question ouverte pour une discussion de groupe	Dans quelle mesure les droits de l'enfant sont-ils respectés dans votre communauté? Peut apporter différentes opinions	



Truc: Attention à ne pas poser trop de questions. Tu obtiendras de meilleurs résultats si tu te concentres sur ce que tu dois vraiment savoir.

Voir l'annexe 3 pour quelques exemples d'enquêtes auprès d'enfants



ÉTAPE 4: FAITES VOTRE RECHERCHE

Quand le groupe a décidé à qui parler, comment poser les questions et quelles questions poser vous êtes prêts à commencer la recherche.

Pensez à demander la permission d'utiliser l'information que les personnes vous donnent.

Vous devez toujours expliquer pourquoi vous faites votre recherche. Expliquez aux enfants qu'ils ne sont obligés de répondre à aucune question qui les met mal à l'aise. Si vous prévoyez des entretiens, pensez à comment garder une trace de ce que les personnes vont dire. Vous pouvez par exemple prendre des notes, ou (avec l'accord des personnes) enregistrer l'entretien.

Si vous prévoyez une enquête, faites d'abord un test et pensez à la manière dont vous compterez et compilerez les réponses.

Si vous organisez un événement, décidez si vous voulez prendre des notes, demander aux enfants de prendre les notes eux-mêmes, ou filmer l'événement (avec leur accord).

N'utilisez pas seulement des questions. Vous pouvez demander aux enfants de dessiner, d'écrire une chanson, une pièce de théâtre, etc.

Le groupe doit penser à indiquer aux personnes qui participent comment l'information sera utilisée. Il faut qu'elles soient informées de la suite de l'enquête, du cercle des rapports et des observations finales du Comité.

Truc: Comment faire pour que tous les enfants aient les mêmes chances de participer:

- Identifier les enfants qui souvent n'ont pas la possibilité de s'exprimer (par exemple les jeunes enfants, les enfants réfugiés, les enfants qui travaillent ou les enfants qui ne vont pas à l'école)
- Parler à tous les enfants qui viennent aux événements organisés par ton groupe
- Utiliser des interprètes pour les enfants qui ne parlent pas bien ta langue et inviter des travailleurs sociaux pour aider les enfants qui peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire
- Demander des conseils à une ONG sur les différentes manières de recueillir de l'information auprès d'enfants qui ont des difficultés à communiquer



ÉTAPE 5: ANALYSEZ LES RÉSULTATS

Une fois que vous avez fini de recueillir les opinions des enfants, c'est le moment de voir ce que l'information que vous avez recueillie montre sur les droits de l'enfant. C'est ce qu'on appelle l'analyse. Il est plus facile de faire une analyse question par question ou thème par thème en préparant un résumé des réponses ou des résultats, en mettant les données dans un tableau ou en produisant un graphique. Les analyses des recherches peuvent être longues et vous devrez être patients!

Essayez d'équilibrer les informations «quantitatives» (par exemple 63% des enfants vont chez le docteur quand ils sont malades) et les informations «qualitatives» (par exemple, beaucoup d'enfants qui vivent à la campagne nous ont dit qu'ils ne vont pas chez le docteur parce que c'est trop loin et trop cher et qu'ils ont peur de dire à leurs parents quand ils sont malades).

Quand vous faites votre analyse, faites attention aux problèmes qui reviennent plusieurs fois. Ils formeront les thèmes principaux de vos résultats de recherche.

ÉTAPE 6: ÉCRIVEZ VOTRE RAPPORT



Le groupe doit décider quelles seront les conclusions principales de la recherche. Elles formeront la section la plus importante du rapport. Vous devez affirmer vos opinions et personne ne doit vous imposer ses idées. Pour écrire le rapport, utilisez des statistiques tirées de vos enquêtes, des citations des entretiens, les dessins des enfants, des photos ou des études de cas que les enfants vous ont donné.

Contrairement aux adultes, il n'y a pas de règles sur ce que les enfants doivent inclure dans leurs rapports au Comité et sur le format des rapports. C'est bien de donner au Comité un rapport écrit qu'il puisse lire à l'avance mais vous pouvez aussi envoyer des vidéos.





Longueur du rapport

Pas plus de **30 pages** de texte parce que le Comité reçoit beaucoup d'information pour chaque pays. Mais c'est possible d'ajouter des pages avec des dessins, des photos, etc.



Langue

Les rapports doivent être écrits dans une des 3 langues que le Comité utilise – français, anglais ou espagnol. L'anglais est préférable pour que tous les membres puissent lire le rapport. Si la langue principale de ton pays n'est ni le français, ni l'anglais, ni l'espagnol, il faudra produire le rapport dans la langue de ton pays pour que les enfants puissent savoir quelle information a été envoyée au Comité. Il faudra ensuite le traduire pour le Comité. Attention à la traduction – si elle est de mauvaise qualité, cela peut nuire au rapport. Il faut donc prévoir assez de temps et ne pas hésiter à contacter l'UNICEF ou les ambassades étrangères pour savoir si elles peuvent payer une traduction et une publication professionnelles.

Chapitres

Lorsque les gouvernements et les ONG envoient leurs rapports au Comité, on leur demande de les présenter par chapitres qui reflètent les différents droits de la CIDE. Les voici, au cas où toi et ton groupe voudriez les utiliser :



CHAPITRE	EXPLICATIONS	Est-ce que ton groupe a des informations intéressantes sous chaque section? Est-ce que cela vaut la peine de faire un chapitre? Mets l'information dans les cases
Mesures d'application générale (Articles 4, 42, 44)	Ces articles disent que les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour mettre la CIDE en pratique pour tous les enfants. Ils disent également que les gouvernements doivent informer les enfants et les adultes sur la CIDE et que tous les rapports doivent être publics.	
Définition de l'enfant (Article 1)	Tous les droits de la CIDE s'appliquent à toute personne âgée de moins de 18 ans.	
Principes généraux (Articles 2, 3, 6, 12)	Ces articles disent que l'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours être une priorité, que les enfants doivent échapper à toute discrimination, qu'ils ont le droit à la vie et à ce que leurs opinions soient prises en compte.	
Liberté et droits civils (Articles 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 37)	Ces articles couvrent le droit à une identité, le droit de dire ce qu'on pense (liberté d'expression), la liberté de religion, le droit d'être ensemble en public (liberté d'association), le droit à la vie privée et le droit de ne pas être maltraité.	
Milieu familial et protection de remplacement (Articles 5, 9, 10, 11, 18, 20, 21, 27)	Ces articles disent comment l'enfant devrait être traité dans sa famille et ce qui se passe quand les parents se séparent. Ils disent aussi comment les enfants devraient être traités quand ils doivent vivre hors de leur famille.	
Handicap, santé et bien être (Articles 6, 18, 23, 24, 26, 27, 33)	Ces articles couvrent la santé et les soins que l'enfant devrait recevoir.	
Éducation, loisirs et activités culturelles (Articles 28, 29, 31)	Ces articles disent que tous les enfants doivent recevoir une éducation qui les aide à se développer. L'article 31 dit que les enfants doivent jouer et s'amuser.	
Mesures de protection spéciales (Articles 22, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40)	Ces articles traitent des enfants dans des situations spéciales, comme les enfants réfugiés, les enfants en conflit avec la loi et les enfants qui ont été victimes d'abus. Ils expliquent comment ces enfants doivent être traités.	



Recommandations

C'est important de faire des recommandations suggérant comment améliorer la situation. C'est une conclusion logique des résultats de la recherche. Les recommandations doivent être réalistes et faisables pour le gouvernement. Par exemple au lieu de «faire que tous les enfants soient en bonne santé», on peut dire «donner à tous les enfants des soins de santé gratuits».

Le Comité décidera des questions supplémentaires (liste de questions) à envoyer au gouvernement juste après la réunion avec les enfants. C'est donc possible de proposer quelques questions spécifiques au Comité pour qu'il les inclue dans sa liste.

ÉTAPE 7: QUE FAIRE DU RAPPORT QUAND IL EST FINI?

Il faut l'envoyer au Groupe des ONG par email **secretariat@childrightsnet.org**.

Si c'est possible, il faut aussi nous envoyer par la poste **25 copies** du rapport pour les membres du Comité. Sinon, le Groupe des ONG peut faire des photocopies.

Le Groupe des ONG peut te dire quand le Comité doit recevoir le rapport. En général, c'est 6 mois avant que ton gouvernement vienne devant le Comité pour la session d'examen.

Il faut aussi s'assurer que le rapport est connu dans ton pays. Pour cela ton groupe peut organiser un événement de lancement, envoyer des communiqués de presse aux médias et envoyer le rapport aux personnes qui prennent des décisions qui peuvent toucher les enfants dans ton pays. Par exemple, des membres du gouvernement, du parlement, le défenseur des enfants, d'autres ONG, les médias, les autorités locales. C'est également important de s'assurer que le rapport est envoyé aux enfants, en particulier ceux qui ont donné leur opinion.



QUELQUES BONS EXEMPLES

Si tu peux, consulte sur Internet quelques exemples de rapports que des enfants ont envoyés au Comité en 2010, ou demande au Groupe des ONG de t'envoyer un exemplaire par la poste:



Ma vie, mes suggestions, Mouvement d'enfants et de jeunes du Cambodge (*My Life...My Suggestions, Cambodia Children and Young People's Movement*), disponible uniquement en anglais
<http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=24189>

Voix d'enfants au Comité des droits de l'enfant, Corée du sud (*Children's Voices to the UN Committee on the CRC, Children of Republic of Korea*), soutenu par Save the children Corée, disponible uniquement en anglais
<http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=24169>

Voilà ce que nous en pensons! Deuxième rapport des enfants de Belgique à l'attention du Comité des droits de l'enfant, soutenu par l'UNICEF Belgique
www.conseildelajeunesse.be/IMG/pdf/Rapport_Droits_enfant.pdf

Ce qu'en pensent les mineurs étrangers non accompagnés?
Soutenu par l'UNICEF Belgique
www.unicef.be/fr/page/what-do-you-think

Les droits de l'enfant en Macédoine du point de vue des enfants (*Children's Rights in Macedonia - from children's perspective*), soutenu par la Coalition ad hoc de 7 organisations non gouvernementales de la République de Macédoine, uniquement disponible en anglais
<http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=22157>



ÉTUDE DE CAS: Aider les enfants à faire un rapport à l'ONU, Mongolie

Les enfants de Mongolie ont envoyé un rapport au Comité et réalisé 2 films, un sur leur projet et un autre qui montre les problèmes des enfants de leur pays. Presque 30 enfants ont travaillé ensemble au cours de l'été 2007. Parfois les enfants étaient sous stress parce qu'ils traitaient de questions difficiles. Ils ont donc reçu le soutien de travailleurs sociaux. Des activités ludiques ont également été organisées. Les enfants ont géré leur propre budget, et ont utilisé des méthodes variées pour mener leur recherche. Presque 200 enfants de 8 à 18 ans ont participé. Ils se sont concentrés sur les zones pauvres, les centres d'accueil, les marchés, les décharges, les foyers pour sans abri et les commissariats de police. Un chercheur professionnel les a aidés. Ils ont présenté le rapport à leurs familles. Le lancement officiel a eu lieu lors d'un événement avec 120 représentants du gouvernement, du parlement, des ONG, des médias et des organisations pour la jeunesse. Les films ont été diffusés sur 3 chaînes de télévision en Mongolie.



Adaptation: C.Willow (2010),
Children's right to be heard and effective child protection
Save the Children Asie du Sud-Est et Pacifique

ÉTUDE DE CAS: Rédiger un rapport pour les Nations Unies, Écosse

En 2008, les enfants ont présenté un rapport au Comité. Ils ont utilisé la méthode d'«éducation par les pairs» qui signifie que ce sont des enfants qui ont aidé d'autres enfants à comprendre la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Un kit d'information appelé La CIDE pour les débutants a été utilisé comme base pour que les enfants puissent expliquer les fois où ils ont senti que leurs droits n'étaient pas respectés. Leurs opinions et celles de jeunes travailleurs ont été incluses dans le rapport. Au total, 1325 enfants âgés de 4 à 25 ans et 56 jeunes travailleurs ont utilisé le kit La CIDE pour les débutants. La collecte d'informations et la rédaction du rapport pour le Comité des droits de l'enfant ont pris 18 mois.

Article 12 en Écosse



RENCONTRER LE COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

Si tu ne peux pas aller à Genève, ne t'inquiète pas. Le Comité des droits de l'enfant lit tous les rapports que les enfants lui envoient.

Si tu peux aller à Genève, cela peut aider le Comité à mieux comprendre comment les enfants vivent dans ton pays. Aller à Genève donne également au Comité la possibilité de poser des questions.

DÉLÉGATIONS D'ENFANTS

Le Comité ne peut pas payer le voyage des enfants ou des ONG qui viennent à Genève pour le rencontrer. Il faut que l'organisation avec laquelle tu travailles ou un autre donateur couvre les dépenses.

Le nombre d'enfants qui compose la délégation dépend de chaque groupe. Pour prendre une décision, il faut penser à:

- ▶ Ce dont vous voulez parler au Comité et qui est le mieux placé pour le faire.
- ▶ Quelle sera l'information la plus importante ou la plus impressionnante pour le Comité.
- ▶ La durée de la rencontre avec le Comité - une heure seulement!
- ▶ Ce que la délégation fera à Genève. Par exemple d'autres réunions ou activités auxquelles la délégation participera.
- ▶ De combien d'argent vous disposez.

Les enfants qui ont rencontré le Comité à Genève ont été choisis de manières très différentes. Ton groupe peut par exemple organiser un concours (jugé par les enfants), élire ses propres représentants ou laisser l'organisation avec laquelle vous travaillez choisir avec votre consentement éclairé. Voici quelques exemples réels:



ÉTUDE DE CAS: Choisir une délégation pour rencontrer le Comité

ANGLETERRE

Les enfants gérant le projet «Préparez-vous pour Genève» ont organisé le concours «Allez à Genève!». Pour participer, les enfants devaient être âgés de moins de 18 ans et vivre en Angleterre. Ils devaient expliquer ce que l'article 12 (le droit d'être entendu) signifiait pour eux à travers un article de journal, une rédaction, une lettre, une page de journal intime, un podcast, un film court, une chanson, une bande dessinée, une photo ou un dessin montrant l'article 12 en pratique. Ils devaient également compléter la phrase «Je veux rencontrer le Comité à Genève pour...». Les réponses ont été jugées par des enfants et par l'équipe du projet. 12 enfants âgés de 9 à 17 ans ont été choisis. Des fonds supplémentaires ont été donnés par d'autres organisations caritatives pour aider 2 autres enfants à assister à l'examen du rapport du pays à Genève trois mois plus tard et à faire un rapport pour les enfants à leur retour en Angleterre.

Children's Rights Alliance for England

HONG KONG

2 délégués de 15 et 19 ans ont été choisis pour rencontrer le Comité des droits de l'enfant en 2005. Ils ont été choisis par les enfants qui avaient préparé le rapport pour le Comité. Une réunion a eu lieu pour discuter des règles d'élection et des critères de sélection des délégués. Par exemple, l'implication des enfants dans la préparation du rapport, la capacité à présenter en anglais et l'aisance à parler en public. Un bulletin de vote a été conçu et envoyé à tous les enfants qui pouvaient voter. Les deux enfants choisis ont rejoint la délégation de l'ONG et sont partis à Genève pour participer à tous les événements liés au cercle des rapports devant le Comité à Hong Kong et à Genève.

Hong Kong Committee on Children's Rights



KENYA

Le choix des enfants qui allaient rencontrer le Comité a commencé 6 mois avant la rédaction du rapport. Les ONG ont divisé le Kenya en 10 régions. Des ateliers ont été organisés pour recueillir les informations des enfants. Environ 50 enfants ont participé à chaque atelier. À la fin de chaque atelier, les enfants devaient choisir 2 enfants pour représenter leurs opinions à l'échelle nationale. Un événement national a rassemblé 107 enfants. Pendant cet événement, les enfants ont choisi 9 enfants pour rencontrer les représentants du gouvernement et se sont mis d'accord sur 4 questions qui leur semblaient les plus importantes. Ils ont alors choisi 4 enfants pour parler de ces questions avec le Comité des droits de l'enfant à Genève: 2 garçons et 2 filles ayant un peu d'expérience personnelle sur ces questions.

Kenyan Alliance for the Advancement of Children - KAACR

PAYS DE GALLES

Funky Dragon, l'assemblée des enfants et des jeunes du Pays de Galles a envoyé 3 enfants à Genève pour présenter 2 rapports au Comité - Nos droits, notre histoire, qui montre les résultats d'une recherche avec des enfants de 11 à 19 ans, et Pourquoi l'âge augmente et ne diminue pas?, une recherche avec des enfants de 7 à 10 ans. Un comité de pilotage composé de 20 membres de Funky Dragon a été établi pour gérer la recherche avec les enfants. Le travail du groupe incluait le recrutement de personnel, la rédaction des questionnaires de recherche et la conception des activités de recherche, la création de logos et de matériel publicitaire - y compris 2 films, la collecte et l'analyse des données, la discussion des résultats des recherches avec tous les membres de Funky Dragon et la rédaction des rapports finaux pour le Comité. Le groupe a eu assez d'argent pour envoyer 3 enfants à Genève. Le groupe a voté parce qu'il y avait plus de 3 enfants qui voulaient aller à Genève.

Funky Dragon



ALLER À GENÈVE



L'organisation avec laquelle ton groupe travaille organise en général le voyage à Genève et peut te demander ton aide ou ton avis. L'ONG te donnera les informations nécessaires sur ce qui se passera à Genève et ce que tu devras prendre avec toi. Elle t'aidera aussi à faire faire ton passeport ou ton visa si tu en as besoin. Le Groupe des ONG peut également te donner des conseils. Il a préparé un guide pratique pour toutes les délégations qui viennent à Genève. Demande-le!



COMMENT ÇA SE PASSE À GENÈVE

(Imogen, 17 ans)

C'est important que tu saches un peu à quoi t'attendre avant d'aller à Genève. Comme ça, tu es sûr(e) que tu profiteras pleinement du voyage. Le Palais Wilson est un grand bâtiment alors ne sois pas impressionné(e) par sa taille ou par le contrôle de sécurité. Une fois que tu as passé la sécurité tu peux vraiment admirer le bâtiment! C'est dans le Palais Wilson que le Comité des droits de l'enfant se réunit, comme d'autres Comités des Nations Unies.



Un membre de l'équipe du Groupe des ONG te guidera à l'intérieur et te fera visiter. Avant d'entrer dans la salle du Comité on t'expliquera à quoi t'attendre et comment la journée va se dérouler. Cette discussion peut avoir lieu à la cafétéria. Si c'est le cas, respire bien l'air frais sur le balcon extérieur avant d'aller à la réunion. Il y a une très belle vue sur le Lac Léman!

La disposition de la salle du Comité te semblera peut être un peu intimidante. Pendant la pré-session, les membres du Comité s'assoient en cercle dans le fond de la salle et toutes les autres personnes s'assoient au milieu du cercle. C'est bien si tu risques de te distraire. Savoir que les membres du Comité sont autour de toi est suffisant pour rester éveillé et concentré pendant toute la réunion! Pour la réunion avec les enfants, les membres du Comité viendront plutôt s'asseoir avec toi.



QUE SE PASSE-T-IL QUAND ON RENCONTRE LE COMITÉ?

3 ou 6 mois avant de rencontrer le gouvernement, le Comité invite les ONG, l'UNICEF et les enfants à Genève pour avoir une idée de la situation des droits de l'enfant dans le pays. C'est la pré-session. Les enfants peuvent éventuellement participer à deux réunions - le groupe de travail pré-session et une réunion avec les enfants. Les deux réunions ont généralement lieu dans la salle de réunion du Comité.

QUE SE PASSE-T-IL DANS LE GROUPE DE TRAVAIL PRÉ-SESSION?

L'UNICEF et les ONG invitées à cette réunion peuvent demander aux enfants de faire partie de leur délégation. Même si certains enfants ont participé activement, en général la plupart des enfants sont des observateurs parce que les enfants peuvent avoir leur propre réunion avec le Comité s'ils la demandent.

La pré-session dure 3 heures. Les ONG et l'UNICEF font des présentations courtes pour expliquer au Comité la situation des droits de l'enfant dans le pays. Le Comité pose ensuite beaucoup de questions, l'une après l'autre. Il y a une pause après laquelle les participants reviennent dans la salle pour répondre aux questions.



ÉTUDE DE CAS: Réunion avec le Comité - Angleterre

12 enfants venant d'Angleterre ont rencontré le Comité en 2008. 10 de ces enfants ont rencontré le Comité lors d'une réunion réservée aux enfants (voir plus bas), et 2 enfants ont assisté à la pré-session en tant que membres de la délégation de l'ONG. Pour se préparer, ces enfants ont passé un week end en Angleterre avec les 10 adultes membres de la délégation. Ils ont reçu des informations sur les questions de droits de l'enfant qui touchent les enfants en Angleterre (sur la base des résultats d'une recherche menée auprès de 1'700 enfants) et une formation sur la prise de parole en public. Lors de la pré-session, Nathan (12 ans) et Imogen (17 ans) ont fait des présentations et répondu aux questions. Un adulte leur a expliqué les termes difficiles et le sens des différentes lois et politiques auxquelles le Comité ou les ONG faisaient référence.

Children's Rights Alliance for England

QUE SE PASSE-T-IL PENDANT LA RÉUNION DES ENFANTS?

Ton groupe devrait informer le Groupe des ONG quelques semaines à l'avance si vous voulez organiser une réunion privée avec le Comité. Cette réunion dure en général une heure et a lieu juste avant ou juste après le groupe de travail pré-session. Un représentant du Groupe des ONG assistera à cette réunion pour t'aider. Cependant, les adultes ne peuvent assister à cette réunion que si les enfants le veulent et ils ne peuvent pas répondre aux questions ou donner leur opinion.

Le Président du Comité sera là avec d'autres membres du Comité. Les membres du Comité se présenteront et te demanderont de te présenter. Ils te demanderont alors de leur expliquer ce que tu as à dire.



Il n'y a pas de règles sur ce que tu dois faire pendant cette réunion. Beaucoup d'enfants font des présentations et répondent aux questions du Comité. S'il y a assez de temps, les enfants peuvent également poser des questions au Comité.

En principe on ne peut pas utiliser de présentation PowerPoint ou de vidéo pour la présentation, mais il y a eu quelques exceptions. Si tu veux utiliser ces outils parles-en au Groupe des ONG.

Le Comité veut entendre ton expérience et l'opinion des enfants de ton pays. Tu n'auras pas à répondre à des questions personnelles. Et tu n'es pas obligé de répondre à une question si tu ne veux pas ou si tu ne sais pas y répondre.



Truc: La réunion avec le Comité ne dure qu'une heure, et elle passera très vite! Alors parle des questions les plus importantes pour les enfants de ton pays. Dis ce que ton groupe veut que le Comité recommande au gouvernement. Souviens-toi qu'il aura lu votre rapport avant la réunion!

Chaque enfant présent peut répondre aux questions du Comité, mais pour parler il faut attendre que le Président te donne la parole. Il faut parler dans les micros qui sont autour de la table pour être entendu.

La réunion avec les enfants est privée. Il n'y aura pas de rapport officiel. Il peut être utile de demander à un membre de la délégation (adulte ou enfant) de prendre des notes pour expliquer la réunion aux enfants de ton pays.



EST-CE QUE LE COMITÉ PARLERA MA LANGUE?

La plupart des membres du Comité parlent anglais et c'est donc peut-être la langue la plus pratique pour travailler. Si tu n'es pas à l'aise en anglais, il faudra demander aux adultes qu'ils prévoient un traducteur pendant la réunion des enfants. Le Groupe des ONG peut aider pour la traduction en français et en espagnol. Si la demande est faite à l'avance, l'ONU peut assurer la traduction en russe, arabe et chinois.

Truc: S'il faut un traducteur pour la réunion des enfants, il faut penser que ce que tu diras prendra deux fois plus de temps.



EST-CE QUE JE DOIS ÉGALEMENT ASSISTER À LA SESSION DU COMITÉ AVEC MON GOUVERNEMENT?

Le Groupe des ONG prépare des résumés des sessions, mais ce n'est pas la même chose qu'«être là» et les comptes-rendus officiels ne sont souvent disponibles dans toutes les langues que de longs mois après la discussion.

La session avec le gouvernement est publique. Les ONG et les enfants n'ont pas le droit de parler, mais ils peuvent assister en tant qu'observateurs et écouter le dialogue entre le Comité et le gouvernement. Tu trouveras peut-être que c'est difficile de suivre une ou plusieurs réunions officielles de trois heures ou simplement que c'est ennuyeux. Si tu vas à Genève pour la session, discute avec les adultes qui t'accompagnent de quand tu pourras faire des pauses et



de s'il est possible de prévoir d'autres activités. Lorsque tu es dans la salle, pour que ce soit plus excitant et plus utile que de seulement d'écouter, tu peux partager des tâches avec les autres enfants présents. (par exemple, repérer quand les personnes parlent de choses qui sont dans le rapport des enfants, noter les phrases les meilleures, les pires ou les plus intéressantes que les représentants du gouvernement disent pour les utiliser quand vous rentrerez, dessiner ce que vous voyez et entendez sous la forme de bandes dessinées ou d'illustrations, etc.).



UNE VISITE DE RAPPORTEUR

Le nombre d'enfants qui peuvent aller à Genève est limité, mais il y a d'autres façons de faire parvenir un message au Comité. La première est d'envoyer un rapport. La seconde est d'inviter un membre du Comité à rencontrer les enfants de ton pays. C'est ce qu'on appelle une **Visite de rapporteur**.

QU'EST-CE QU'UN RAPPORTEUR?

Le Rapporteur est le membre du Comité qui est responsable de l'examen de ton pays. Le Groupe des ONG ou l'organisation avec laquelle tu travailles pourra te donner son nom.

Le Rapporteur dirigera les questions du Comité aux ONG, à l'UNICEF et à l'État partie.

Beaucoup d'ONG décident d'inviter le Rapporteur à visiter leur pays pour lui permettre d'entendre directement les enfants parler de leurs vies et pour rencontrer les autres acteurs. Le Rapporteur est l'oreille du Comité. La visite du Rapporteur permet au Comité de rencontrer des enfants dans leur environnement et de comprendre les problèmes que les enfants rencontrent. Elle peut permettre aux enfants de discuter de leurs inquiétudes avec plus de temps et dans un cadre approprié.



Note ici le nom et les coordonnées de ton rapporteur:



Si tu rencontres le rapporteur ou si tu trouves sa photo sur Internet, dresse son portrait ou demande-lui un autographe ou un petit mot pour les enfants de ton pays:



A large rectangular area with a dotted blue border, intended for drawing a portrait or writing a message from the reporter.



Les enfants et les ONG trouvent qu'il est utile d'inviter des membres du Comité à visiter leur pays pour qu'ils puissent constater par eux-mêmes comment les enfants vivent. Cela veut dire aussi que plus d'enfants peuvent expliquer directement au Comité si leurs droits sont respectés. C'est une partie très importante de la préparation des rapports.

Les ONG doivent couvrir les frais de la visite du Rapporteur dans leur pays (par exemple, transport, logement et nourriture). Si toi et ton groupe voulez inviter un membre du Comité à visiter votre pays, vous devrez en parler à l'organisation avec laquelle vous travaillez.

Pour inviter le Rapporteur, il faut écrire au Secrétariat du Comité. Le Groupe des ONG peut t'aider.

PLANIFIER UNE VISITE DE RAPPORTEUR

Tu peux participer à la planification de la visite du Rapporteur dans ton pays. Voici quelques idées d'activités:

- ▶ Rencontrer des enfants lors d'événements organisés
- ▶ Visiter des endroits où les enfants vivent– écoles, foyers pour enfants, hôpitaux, petites villes, clubs de jeunes et prisons
- ▶ Faire en sorte que le Rapporteur parle aux enfants qui ont du mal à participer
- ▶ Faire connaître au grand public les droits de l'enfant et le cercle des rapports.



ÉTUDE DE CAS: Planifier une visite de Rapporteur, Pérou

Pour garantir le succès de la visite de Rosa Maria Ortiz (un membre du Comité des droits de l'enfant), les organisations d'enfants au Pérou ont beaucoup travaillé ensemble pour élaborer le programme de la visite. Le programme incluait des réunions avec des personnes qui travaillent pour le gouvernement, des politiques ainsi que des ONG et des médias. Ces réunions – particulièrement les rencontres avec les médias– ont permis de s'assurer que beaucoup d'informations sur les droits de l'enfant au Pérou étaient mises à disposition du grand public. Rosa Maria a également participé à un événement pour des fonctionnaires du gouvernement qui prennent des décisions touchant les enfants, à un événement national au Parlement du Pérou et à une conférence pour les ONG. Le but de ces événements était de faire connaître les observations finales (recommandations) du Comité, et de montrer au représentants du gouvernement ce qu'il fallait faire pour garantir que les droits de l'enfant soient une réalité pour tous les enfants au Pérou.



Save the Children Suède: Amérique latine et Caraïbes

RÉFLÉCHIS AU MEILLEUR MOMENT POUR INVITER LE RAPPORTEUR DANS TON PAYS

C'est important de trouver le meilleur moment pour la visite du Rapporteur.

Si tu veux influencer les observations finales du Comité, la visite doit avoir lieu entre la pré-session et l'examen de l'État partie.

Si tu préfères influencer le suivi, la visite du Rapporteur peut avoir lieu après la session et inclure des réunions avec le gouvernement, les agences de l'ONU, le défenseur des enfants, les ONG et les médias.



LES OBSERVATIONS FINALES

Après la rencontre avec le gouvernement, le Comité publie ses recommandations. On les appelle les observations finales.

Les observations finales sont sur le site du Comité:
<http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/index.htm>

Truc: Essaie de trouver les dernières observations finales que le Comité a publié sur ton pays. Lis-les. Qu'en penses-tu?

QUI REÇOIT LES OBSERVATIONS FINALES?

Les observations finales sont directement envoyées à ton gouvernement par le Secrétariat du Comité des droits de l'enfant. Le Groupe des ONG envoie les observations finales à toutes les ONG et organisations d'enfants qui ont envoyé des rapports ou participé aux réunions à Genève.

EST-CE QU'IL FAUT LES ENVOYER?

Pour aider les enfants à mieux les comprendre, beaucoup d'ONG et d'organisations d'enfants écrivent des versions pour enfants des observations finales. Certaines ONG ont traduit les observations finales dans les langues les plus utilisées par les enfants dans leur pays.

Ton groupe peut envoyer les observations finales – et une version pour enfants – à tous les enfants et à toutes les organisations qui vous ont aidé à préparer le rapport pour les Nations Unies.



Note les personnes auxquelles tu penses qu'il faudrait envoyer les observations finales dans ton pays

PERSONNE / ORGANISATION

ADRESSE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8



ÉTUDE DE CAS: Envoi des observations finales, Angleterre

Les observations finales du Comité pour le gouvernement du Royaume-Uni ont été publiées le 3 octobre 2008. Le jour même, Children's Rights Alliance for England a écrit une version pour les enfants. Le but était que tous les enfants impliqués dans la préparation du rapport puissent voir l'impact de leur travail. Les enfants ont pu constater que les 14 recommandations qu'ils avaient faites au Comité avaient été incluses dans les observations finales. La version pour enfants des observations finales a été envoyée par email et par la poste aux enfants, aux ONG, aux conseils locaux, aux écoles, au Gouvernement et au Défenseur des enfants. Elle a également été publiée en ligne sur le site *Préparez-vous pour Genève*. Les enfants ont continué à travailler pour faire le suivi et vérifier que le gouvernement appliquait les observations finales, surtout les recommandations des enfants sur leurs droits. Les rapports ont été publiés sur le site *Préparez-vous pour Genève*.



Children's Rights Alliance for England

C'est très important que chaque enfant vérifie comment le gouvernement applique les observations finales. Le Comité ne rencontre le gouvernement que tous les 5 ans - mais tu peux tout de suite agir dans ton pays!

Demande-toi:

- ▶ Comment un enfant peut être sûr que le gouvernement applique les observations finales?
- ▶ Que peuvent faire les enfants pour parler des droits de l'enfant et des observations finales?
- ▶ Y a-t-il des questions de droits de l'enfant sur lesquelles toi et ton groupe voulez faire une campagne? Comment les observations finales peuvent vous aider?

Truc: Demande à l'organisation avec laquelle tu travailles d'aider ton groupe à faire des activités pour améliorer les droits de l'enfant. Elle peut vous donner beaucoup de conseils et de soutien.



SUIVI

La publication des observations finales n'est pas et ne devrait pas être la fin du cercle des rapports sur la CIDE. Ce n'est que le point de départ pour améliorer les droits de l'enfant et avoir un impact sur les lois, les politiques et la vie quotidienne des enfants. Voici quelques idées pour planifier le travail après la session du Comité:

- ▶ Traduire les observations finales dans un **langage que les enfants peuvent comprendre**.
- ▶ Choisir un thème des observations finales et organiser une **campagne** (créer un slogan, des affiches, des autocollants, répondre à des interviews à la radio ou à la TV pour expliquer tout ce que tu sais sur le sujet et ce que le Comité a dit au gouvernement).
- ▶ Demander **des rendez-vous avec les personnes importantes au gouvernement** (pourquoi pas rencontrer le/la Président(e) ou le/a Premier(e) ministre?!), pour discuter des observations finales et de ce qu'ils vont faire pour les appliquer.
- ▶ Demander **une audience au Parlement** pour que les parlementaires examinent les lois qui doivent être changées.
- ▶ Demander des rendez-vous ou **organiser des réunions avec les adultes qui travaillent avec les enfants** (syndicat d'enseignants, de pédiatres, etc.) pour voir avec eux comment améliorer la situation...
- ▶ Écrire les **leçons que tu as tirées de ton expérience** pour le prochain rapport.
- ▶ Organiser des **événements pour les enfants au niveau national** pour discuter des droits de l'enfant et des problèmes qu'ils rencontrent.
- ▶ Organiser des **«conférences» sur les droits de l'enfant ou distribuer des brochures** dans les écoles, les clubs de jeunes, les foyers pour enfants et les autres institutions pour expliquer où en sont les droits de l'enfant dans le pays.



- ▶ Créer un **groupe permanent d'enfants ou d'adolescents** pour garantir un suivi de la CIDE par les enfants, en utilisant des indicateurs développés par les enfants.
- ▶ Prévoir de **présenter des plaintes avec l'aide d'avocats**, sur les cas graves de violation des droits de l'enfant soulevés par le Comité si le gouvernement ne fait rien.
- ▶ **Expliquer ton expérience et former des enfants plus jeunes** pour qu'ils puissent prendre le relais quand tu auras 18 ans!

Le suivi est essentiel pour changer la situation des droits de l'enfant dans ton pays. C'est important que beaucoup de personnes et d'argent soient investis dans le suivi et que les enfants soient inclus.



QUELQUES CONSEILS UTILES

Les enfants qui ont préparé des rapports nous ont expliqué ce qui les avait vraiment aidés à promouvoir les droits de l'enfant:

- ▶ Être bien sûr que toi et ton groupe dirigez le processus comme vous le souhaitez et que vous prenez les décisions sur votre travail! En même temps, ne pas hésiter à demander de l'aide aux adultes.
- ▶ Récouter le plus d'informations et de conseils possibles. Par exemple, parler avec l'organisation avec laquelle tu travailles, demander de l'aide à tes parents ou aux personnes responsables de toi, consulter ce que les enfants d'autres pays ont fait. Le Groupe des ONG peut t'aider à trouver des informations.
- ▶ Établir de bonnes relations avec le gouvernement quand c'est possible. Cela aidera à être sûr qu'il agira sur les observations finales du Comité (recommandations).



- ▶ Chercher qui peut permettre que les enfants aient le plus grand impact sur le cercle des rapports. Ce peut être le défenseur des enfants, un ministère du gouvernement, un membre du Comité des droits de l'enfant, ou un membre de l'organisation avec laquelle tu travailles.
- ▶ N'oublie pas les enfants et les adultes de ta région. Par exemple, tes amis, tes frères et sœurs, tes enseignants, les travailleurs et éducateurs sociaux, tes parents, les personnes responsables de toi ou les autres membres de ta famille, les chefs religieux, etc. Ce sont eux qui peuvent faire que les droits de l'enfant soient mis en pratique là où tu habites!
- ▶ Impliquer les médias. Cela aidera à rendre le gouvernement responsable en donnant à connaître les droits de l'enfant et le cercle des rapports.
- ▶ Parler des droits de l'enfant en faisant des activités scolaires, en produisant des affiches ou des brochures, en organisant des réunions d'enfants et des journées de discussion, préparer des podcast, un site Web, former des adultes. Laisse libre cours à ton imagination pour faire le maximum de choses!
- ▶ Impliquer les enfants exclus, ceux qui sont délaissés.



SITES UTILES

COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT

<http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/index.htm>

Guides du Groupe des ONG pour la CIDE sur l'élaboration de rapports au Comité des droits de l'enfant (guides détaillés pour aider les ONG à comprendre comment travailler avec le Comité)

EN FRANÇAIS

http://www.crin.org/docs/NGO_Group_Reporting_Guide_2006_Fr.pdf

EN ANGLAIS

<http://www.crin.org/docs/Reporting%20Guide%202006%20English.pdf>

EN ESPAGNOL

http://www.crin.org/docs/ngo_group_reporting_ed3_sp.pdf

EN ARABE

http://www.crin.org/docs/reporting_to_the_CRC_Arabic.doc

EN RUSSE

http://www.crin.org/docs/FileManager/NGOGroup/reporting_guide_2006_russian.doc



ANNEXES



ANNEXE 1: RÉSUMÉ DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) contient **54 articles**. Les articles sont des parties différentes de la CIDE qui indiquent quels sont les droits des enfants et comment le gouvernement devrait les protéger.

Article 1

Un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans.

Article 2

Tous les droits de la CIDE appartiennent à tous les enfants.

Article 3

Les enfants doivent toujours être une priorité.

Article 4

Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour protéger les droits de l'enfant.

Article 5

Les parents peuvent donner aux enfants des orientations et des conseils sur leurs droits.

Article 6

Tout enfant a droit à la vie et à se développer pour devenir la meilleure personne possible.

Article 7

Tout enfant a droit à un nom et à une nationalité et à être élevé par ses deux parents.

Article 8

Les gouvernements doivent protéger les droits de l'enfant à recevoir un nom, une nationalité et des relations familiales.

Article 9

Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des contacts avec ses deux parents tant que c'est bien pour lui.

Article 10

Les décisions sur le départ d'un enfant pour un autre pays doivent être prises rapidement et équitablement.

Article 11

Les gouvernements doivent travailler ensemble pour que les enfants ne soient pas emmenés illégalement dans un autre pays.

Article 12

Tout enfant a le droit d'exprimer librement ses opinions et qu'elles soient prises en compte sérieusement.

Article 13

Tout enfant a le droit de s'exprimer et de recevoir tout type d'informations ou d'idées (c'est la liberté d'expression).

Article 14

Tout enfant a le droit d'avoir sa religion et ses propres convictions.

Article 15

Tout enfant a le droit de rencontrer des personnes et d'être en groupe à l'extérieur (c'est la liberté d'association).

Article 16

La loi doit protéger le droit de l'enfant à la vie privée.

Article 17

Les gouvernements doivent garantir que l'enfant reçoit des informations variées de différentes sources. Ils doivent protéger les enfants contre des informations nocives.

Article 18

Les gouvernements doivent aider les parents. Les parents doivent toujours essayer de faire ce qui est le mieux pour l'enfant.



Article 19

Tout enfant doit être protégé contre toute forme de violence, d'abus, de négligence et de mauvais traitements.

Article 20

Les enfants qui ne vivent pas avec leurs parents ont droit à une protection spéciale.

Article 21

L'enfant doit être la priorité absolue en cas d'adoption.

Article 22

Les enfants réfugiés, ou qui cherchent à obtenir le statut de réfugiés, ont droit à une protection spéciale.

Article 23

Les enfants handicapés ont droit à une vie pleine. Ils ont le droit de faire partie de la collectivité.

Article 24

Tout enfant a droit à la meilleure santé possible.

Article 25

La situation des enfants qui sont placés ou ne vivent pas chez eux pour des raisons de santé doit être périodiquement revue.

Article 26

Les gouvernements doivent soutenir le droit de chaque enfant d'avoir assez d'argent.

Article 27

Les enfants ont le droit de recevoir tout ce dont ils ont besoin pour se développer pleinement.

Article 28

Chaque enfant a droit à l'éducation.

Article 29

L'éducation permet aux enfants de se développer pleinement en tant qu'individus.

Article 30

Les enfants ne peuvent pas être privés de leur propre culture, religion ou langue.

Article 31

Chaque enfant a le droit de se reposer, de jouer et de faire les choses qu'il aime faire.

Article 32

L'enfant doit être protégé contre un travail nocif.

Article 33

Les gouvernements doivent tout faire pour protéger les enfants contre les drogues illégales.

Article 34

Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence sexuelle.

Article 35

Les gouvernements doivent tout faire pour éviter que les enfants soient enlevés ou vendus.

Article 36

Les gouvernements doivent protéger les enfants contre toute autre forme de violence.

Article 37

Chaque enfant a le droit d'être protégé contre la torture et les mauvais traitements.

Article 38

Les enfants doivent être protégés contre les guerres et le recrutement dans les armées.

Article 39

Les gouvernements doivent apporter un soutien aux enfants qui ont été abusés ou maltraités.

Article 40

Les enfants en conflit avec la loi ont droit au respect de leur vie privée, à un avocat et dans la mesure du possible, le droit de ne pas aller devant un tribunal ou en prison.

Article 42

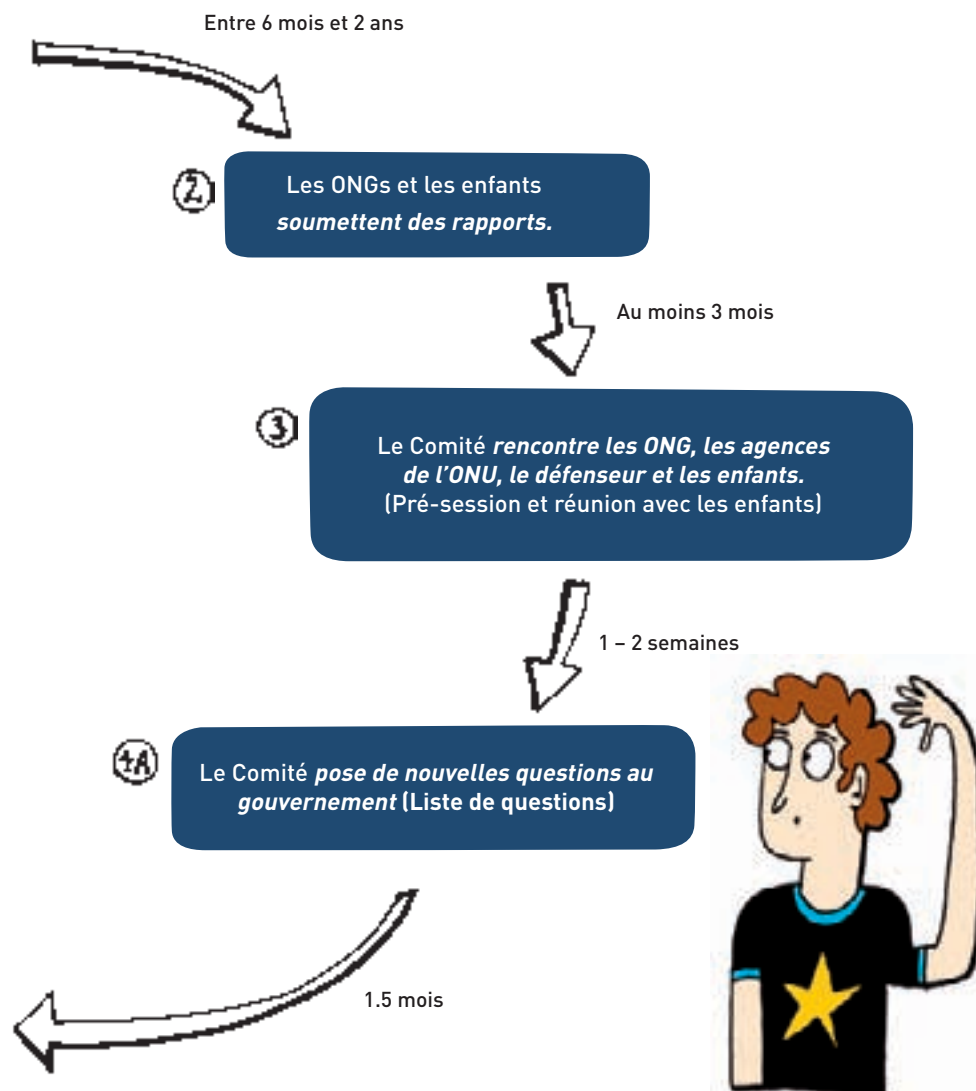
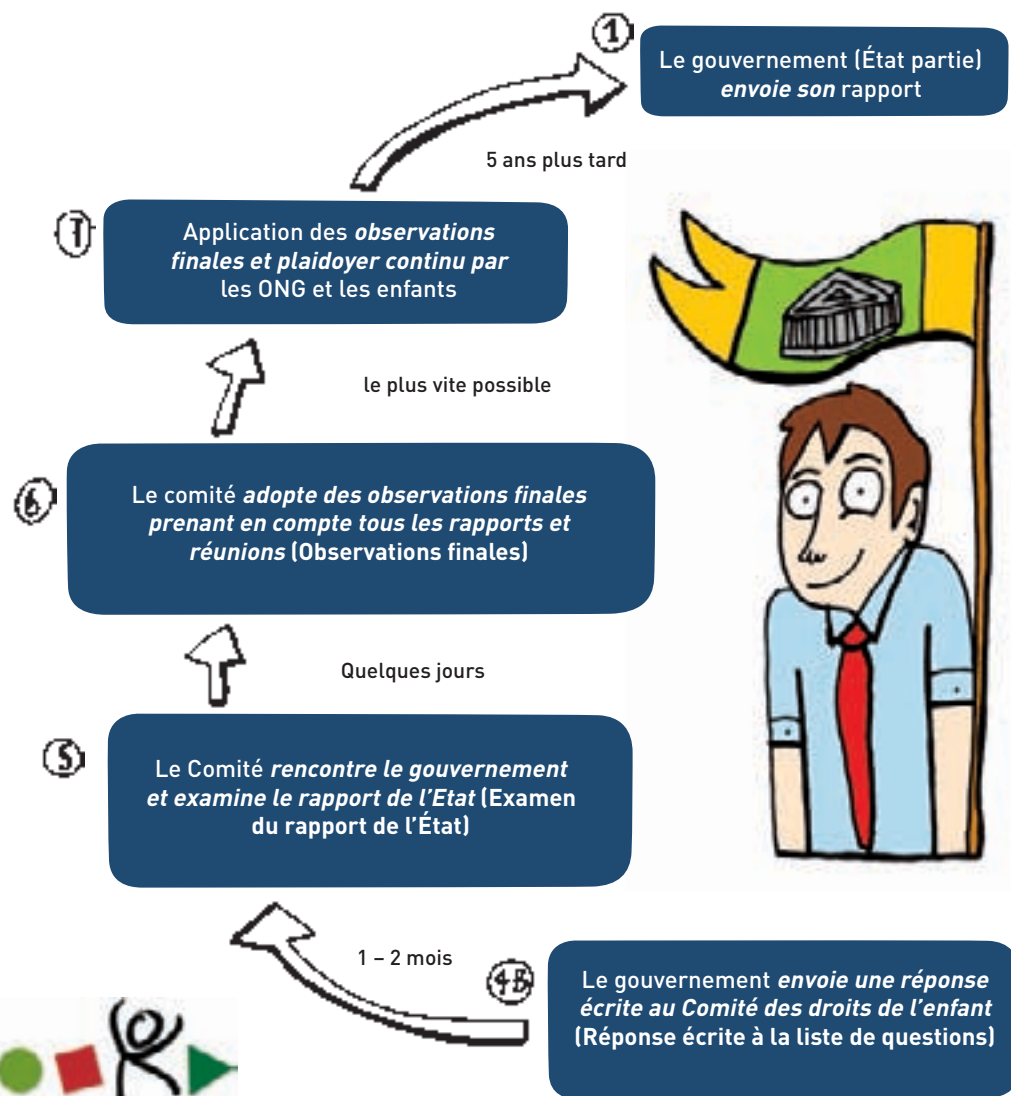
Les gouvernements doivent informer tout le monde sur les droits de la CIDE.

Articles 41 à 54

Ces articles expliquent comment vérifier les droits de l'enfant et comment les gouvernements doivent promouvoir, protéger et respecter tous les droits de la CIDE.

Résumé fourni par Children's Rights Alliance for England (CRAE)

ANNEXE 2: LE CERCLE DES RAPPORTS DU COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT





ANNEXE 3: EXEMPLES D'ENQUÊTES SUR LES DROITS DE L'ENFANT



ENQUÊTE 1: Questionnaire fourni par le Centre d'information sur les droits de l'enfant de la République de Moldavie

Merci de remplir ce questionnaire sur les droits de l'enfant. Ton opinion est très importante et nous t'encourageons à répondre honnêtement à toutes les questions. Tu ne dois pas écrire ton nom sur le questionnaire. Ce document est anonyme de façon à ce que personne ne sache ce que tu as dit. Remplir le questionnaire ne te prendra que quelques minutes.

Choisis l'option qui te convient (fais une croix, entoure la bonne réponse ou écris ta réponse).

1. Je suis une fille/un garçon
2. J'ai ____ ans
3. Je vis dans un village / une ville
4. Je vais au collège / au lycée / à l'université / dans un centre pour jeunes
5. Indique cinq droits de l'enfant que tu connais

.....

.....

.....

.....

.....



6. Où as-tu appris ces droits (choisis un maximum de 3 réponses)?
 - Parents
 - Amis
 - Enseignants
 - Médias - journaux / magazines / TV / radio
 - Brochures / livres
 - Internet
 - Ailleurs / quelqu'un d'autre
7. Dans quel document trouve-t-on les droits de l'enfant?
8. Dans quelle mesure penses-tu que les droits de l'enfant sont respectés dans ta communauté ? (Entoure une réponse)

1	2	3	4	5
(pas respectés)				(complètement respectés)
9. Où penses-tu que les droits de l'enfant sont le plus souvent violés (3 réponses maximum)?
 - A la maison
 - Dans la rue
 - A l'école
 - Avec des amis
 - Dans les endroits pour s'amuser et de loisir
 - Dans les espaces publics (par exemple, magasins, cinémas, théâtres)
 - Ailleurs (merci de nous dire où)
10. Pour toi, quels sont les droits qui sont le plus souvent violés?
11. A quelles organisations / individus les enfants peuvent-ils s'adresser si leurs droits sont violés?



12. Comment aimerais-tu être informé des droits de l'enfant (3 réponses maximum)?

- Parents
- Amis
- Enseignants
- Médias - journaux / magazines / TV / radio
- Brochures / livres
- Internet
- Ailleurs / quelqu'un d'autre

13. Que penses-tu qu'il faut faire pour que les droits de l'enfant soient respectés?

ENQUÊTE 2: Questionnaire fourni par Children's Rights Alliance for England au Royaume-Uni. C'est une des 7 enquêtes qu'ils ont effectuées sur les droits de l'enfant. Chaque enquête couvrait une question différente. Le sujet de cette enquête était le respect.

1. Peux-tu intervenir sur les questions qui affectent tes droits?

Toujours La plupart du temps Très rarement Jamais Ne sais pas

2. Est-ce que les adultes t'écoutent?

Toujours La plupart du temps Très rarement Jamais Ne sais pas

3. Penses-tu que les enfants et les adolescents sont jugés sur leur façon de s'habiller?

Oui Non Ne sais pas

4. Qui a le plus de chances d'être traité de façon injuste par les adultes (tu peux choisir plus d'une réponse)?

Moins de 5 ans De 5 à 10 ans De 10 à 14 ans De 15 à 17 ans Plus de 18 ans



5. Penses-tu que la police traite les enfants de manière juste?

Oui Non Ne sais pas

6. Penses-tu que les commerçants traitent les enfants de manière juste?

Oui Non Ne sais pas

7. Il y a beaucoup d'enfants différents. Par exemple, certains enfants peuvent avoir une couleur de peau différente de la tienne, ou peuvent vivre dans un foyer ou dans une institution. Ils peuvent avoir un handicap ou appartenir à la communauté des gens du voyage, être réfugiés ou jeunes parents. Penses-tu qu'un groupe d'enfants en particulier n'est pas respecté en raison de son identité? Dis-nous qui et pourquoi

8. Respecter quelqu'un ce n'est pas seulement écouter ses opinions. Cela veut également dire valoriser quelqu'un pour ce qu'il est. Penses-tu qu'il y a assez de respect entre les jeunes (moins de 18 ans) et les personnes âgées (plus de 65 ans)?

- Oui, il y a assez de respect entre les jeunes et les personnes âgées
- Non, il n'y a pas assez de respect entre les jeunes et les personnes âgées
- Je ne sais pas

Si tu as répondu oui, passe à la question 11

9. Si tu as répondu non ou Je ne sais pas à la question 8, quelle phrase correspond le mieux à ce que tu penses?

- En général les personnes âgées ne respectent pas les jeunes
- En général les jeunes ne respectent pas les personnes âgées
- Aucun des deux groupes ne respecte l'autre
- Je ne sais pas



10. Qu'est qui pourrait améliorer le respect entre les jeunes et les personnes âgées?
(Tu peux choisir plus d'une réponse)

- Disposer de lieux où les personnes âgées et les jeunes peuvent se rencontrer
- Des occasions d'apprendre plus les uns sur les autres
- Des histoires positives sur les jeunes dans les médias
- Passer plus de temps ensemble
- Autre chose

11. As-tu déjà été traité injustement par un adulte? Par exemple est-ce qu'on t'a déjà refusé l'accès à un bus/train, ou l'entrée au cinéma ou as-tu eu des difficultés à recevoir l'aide d'un docteur ou d'un dentiste en raison de ton âge?

Oui Non Ne sais pas

Si tu as répondu non, passe à la question 13

12. Explique-nous comment tu as été traité et comment tu t'es senti

13. Penses-tu que les médias (journaux, télévision, magazines et radio) donnent une image juste des enfants qui vivent en Angleterre?

Oui Non Ne sais pas

14. Explique-nous ta réponse

15. Que pourraient faire les médias pour améliorer la façon dont ils représentent les enfants et les jeunes?



INFORMATIONS SUR LE CONTEXTE

A. Quel âge as-tu?

B. Tu es un garçon / une fille?

C. D'où viens-tu?

Est East Midlands Londres

D. Est-ce que tu as un handicap ou des besoins spéciaux? Oui/Non

E. Es-tu... Blanc Noir Métisse Asiatique Chinois

F. Laquelle parmi ces phrases décrit le mieux ton environnement familial?

- A la maison avec mes parents
- Avec d'autres personnes dans ma famille
- Avec des amis
- Seul
- Dans une institution pour enfants
- Avec des tuteurs
- En pension dans une école spéciale
- Dans un pensionnat
- En détention
- Autre

G. Laquelle parmi ces phrases décrit le mieux le lieu où tu reçois ton éducation (tu peux choisir plus d'une réponse)?

- Ecole ou lycée
- Centre d'information et d'orientation
- A la maison
- Je ne reçois pas d'éducation en ce moment
- Pas applicable dans mon cas - Je suis trop jeune
- Pas applicable dans mon cas - Je suis trop âgé
- Pas applicable dans mon cas pour d'autres raisons (explique)



NOTES



